Sans eux, l'école inclusive telle que nous la connaissons aujourd'hui ne pourrait tout simplement pas fonctionner.

Pourtant, malgré ce rôle essentiel, les AESH demeurent des professionnels dont la place reste encore fragile au sein de l'institution scolaire.

Au fil des années, plusieurs rapports officiels, enquêtes nationales et travaux de recherche ont mis en évidence un constat récurrent : si les AESH sont devenus indispensables, ils ne sont pas toujours pleinement reconnus comme des membres à part entière de la communauté éducative.

Une profession devenue essentielle

Depuis une dizaine d'années, le développement de l'école inclusive s'est considérablement accéléré.

Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire n'a cessé d'augmenter, tout comme celui des AESH.

Le rapport conjoint de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) et de l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) souligne que les AESH représentent aujourd'hui le **deuxième métier de l'Éducation nationale en nombre d'agents**.

Cette évolution montre à quel point leur présence est devenue indispensable.

Mais elle révèle également une réalité plus profonde.

L'inclusion scolaire ne repose plus uniquement sur les enseignants.

Elle repose désormais sur une coopération quotidienne entre plusieurs professionnels : enseignants, AESH, directions d'établissement, psychologues, personnels médico-sociaux et familles.

L'élève est au centre de cette équipe.

Encore faut-il que chacun trouve pleinement sa place.

Une reconnaissance qui ne suit pas toujours l'évolution du métier

L'un des principaux constats du rapport IGÉSR-IGAS concerne la reconnaissance professionnelle des AESH.

Les inspecteurs observent que leurs missions se sont progressivement élargies.

Ils interviennent aujourd'hui dans des situations de plus en plus complexes.

Ils développent une véritable expertise de terrain.

Ils acquièrent une connaissance fine des besoins des élèves.

Ils participent quotidiennement à leur autonomie.

Pourtant, cette évolution ne s'accompagne pas toujours d'une reconnaissance équivalente.

Le rapport évoque notamment :

- une profession encore insuffisamment reconnue ;
- des conditions d'emploi parfois précaires ;
- des temps incomplets ;
- des affectations sur plusieurs établissements ;
- une reconnaissance institutionnelle encore perfectible.

Ces difficultés ne remettent évidemment pas en cause l'engagement des équipes éducatives.

En revanche, elles interrogent la manière dont le métier d'AESH est aujourd'hui considéré dans l'organisation de l'école.

Une intégration qui dépend souvent des établissements

Tous les AESH ne vivent pas la même expérience.

C'est probablement l'un des enseignements les plus importants des différents rapports.

Dans certaines écoles, les AESH participent pleinement aux réunions.

Ils échangent régulièrement avec les enseignants.

Ils sont associés aux projets pédagogiques.

Leur avis est écouté.

Ils travaillent dans un climat de confiance.

Mais ailleurs, la réalité peut être différente.

Plusieurs témoignages recueillis dans les enquêtes nationales évoquent des difficultés d'intégration.

Certaines AESH expliquent avoir reçu très peu d'informations lors de leur arrivée.

D'autres racontent avoir dû découvrir seules le fonctionnement de l'établissement.

Certaines regrettent de ne pas être invitées aux temps de concertation.

D'autres encore expliquent que leur rôle reste parfois mal compris.

Ces témoignages ne permettent évidemment pas de conclure que toutes les écoles fonctionnent ainsi.

En revanche, leur répétition dans plusieurs enquêtes montre que ces situations existent et méritent d'être prises en considération.

Le Défenseur des droits alerte sur l'organisation de l'accompagnement

En 2022, le Défenseur des droits a consacré un rapport à l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap.

L'objectif principal de ce travail était de s'assurer que chaque élève bénéficie effectivement de son droit à l'éducation.

Le rapport ne cherche pas à désigner des responsables.

Il met plutôt en lumière les difficultés structurelles qui fragilisent l'accompagnement.

Parmi les constats formulés figurent :

- une définition parfois insuffisamment partagée des missions des AESH ;
- un manque de coordination entre les différents acteurs ;
- des difficultés d'organisation ;
- une coopération qui peut être améliorée au sein des équipes éducatives.

Le Défenseur des droits rappelle un principe fondamental :

L'élève reste avant tout l'élève de son enseignant.

L'AESH intervient pour favoriser son autonomie et son accès aux apprentissages.

Il ne remplace jamais l'enseignant.

Cette distinction paraît simple.

Pourtant, plusieurs témoignages montrent que cette répartition des rôles n'est pas toujours clairement comprise sur le terrain.

Une confusion des missions qui nuit à tous

Les recherches en sciences de l'éducation arrivent à une conclusion similaire.

Lorsque les missions de chacun sont clairement définies, la collaboration fonctionne beaucoup mieux.

À l'inverse, lorsque les rôles sont mal compris, des tensions peuvent apparaître.

Certaines AESH expliquent se voir confier des tâches pédagogiques qui relèvent normalement de l'enseignant.

D'autres ont le sentiment que toute la responsabilité de l'élève leur est progressivement transférée.

À l'inverse, certains enseignants disent manquer de formation pour travailler avec un AESH.

Ces difficultés ne traduisent pas nécessairement un manque de bonne volonté.

Elles révèlent souvent un besoin de formation commune et de temps d'échange.

Respecter les AESH, c'est aussi respecter les élèves

On parle souvent des conditions de travail des AESH.

Mais un aspect est parfois oublié.

Le respect accordé aux AESH ne concerne pas uniquement ces professionnels.

Il concerne directement les élèves qu'ils accompagnent.

Lorsqu'un AESH est pleinement intégré à l'équipe éducative, les échanges sont plus fluides.

Les adaptations pédagogiques sont mieux coordonnées.

L'élève bénéficie d'un accompagnement cohérent.

À l'inverse, lorsque les professionnels travaillent chacun de leur côté, c'est souvent l'élève qui en subit les conséquences.

L'inclusion ne repose donc pas uniquement sur des moyens humains.

Elle repose aussi sur la qualité de la coopération entre les adultes.

Changer de regard

Pendant longtemps, les AESH ont été perçus comme un simple dispositif d'accompagnement.

Aujourd'hui, leur métier a profondément évolué.

Ils sont devenus des partenaires essentiels de l'école inclusive.

Les reconnaître pleinement ne signifie pas modifier les responsabilités de chacun.

Cela signifie reconnaître que l'inclusion est un travail collectif.

Chaque professionnel possède des compétences complémentaires.

Lorsque ces compétences sont respectées, c'est toute l'école qui progresse.

Et surtout, ce sont les élèves qui en bénéficient.

Conclusion

Les rapports officiels dressent un constat nuancé mais convergent : les AESH occupent désormais une place centrale dans l'école inclusive, mais leur intégration, leur reconnaissance et leurs conditions d'exercice demeurent perfectibles. Les difficultés relevées ne sont pas uniformes selon les établissements, mais elles sont suffisamment récurrentes pour appeler une réflexion collective.

Reconnaître les AESH, ce n'est pas seulement améliorer les conditions de travail d'un métier devenu indispensable. C'est aussi renforcer la qualité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et donner davantage de sens au projet d'une école réellement inclusive.

Respect, coopération et reconnaissance : que révèlent les enquêtes nationales sur le quotidien des AESH ?

« Nous ne demandons pas un traitement de faveur. Nous demandons simplement d'être reconnus comme des professionnels. »

Chaque jour, plus de **130 000 Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH)** travaillent dans les écoles, collèges et lycées français. Leur mission est essentielle : accompagner les élèves en situation de handicap afin de favoriser leur autonomie, leur participation à la vie de la classe et leur réussite scolaire.

Pourtant, derrière cette mission indispensable, de nombreuses enquêtes nationales montrent que les AESH restent confrontés à des difficultés importantes dans leur quotidien professionnel.

Depuis plusieurs années, les organisations syndicales, les inspections générales et les chercheurs s'intéressent à leurs conditions d'exercice. Si toutes les études n'utilisent pas la même méthodologie, elles aboutissent à un constat commun : **les AESH jouent un rôle devenu indispensable, mais leur reconnaissance professionnelle et leur intégration dans certaines équipes éducatives restent encore insuffisantes.**

Des chiffres qui interpellent

L'une des enquêtes les plus importantes a été réalisée par la **FSU**, en partenariat avec **Harris Interactive**, auprès d'environ **2 000 AESH** répartis sur l'ensemble du territoire.

Les résultats sont particulièrement révélateurs.

📊 **87 % des AESH interrogés déclarent ne pas se sentir suffisamment considérés au sein de l'Éducation nationale.**

Plus marquant encore :

📊 **Près de 8 AESH sur 10 estiment que leur activité n'est toujours pas reconnue comme un véritable métier.**

Ces chiffres ne signifient pas que tous les établissements scolaires fonctionnent de manière insatisfaisante.

Ils traduisent cependant un sentiment largement partagé : celui d'un manque de reconnaissance professionnelle.

Comme le résume une AESH interrogée :

> *« Nous sommes indispensables à l'inclusion, mais nous avons souvent le sentiment d'être invisibles. »*

Une coopération qui dépend beaucoup des établissements

Les enquêtes montrent également que les relations entre les enseignants et les AESH sont très variables d'une école à l'autre.

L'enquête menée par la **CGT Éduc'action** met en évidence cette diversité.

Ainsi :

- **34 %** des AESH déclarent que leurs relations avec les enseignants sont bonnes avec certains collègues, mais difficiles avec d'autres ;
- **77 %** estiment que leurs principales difficultés concernent le manque de considération accordée à leur travail ;
- **48 %** évoquent des problèmes de communication avec les équipes pédagogiques ;
- **33 %** parlent de difficultés d'organisation du travail avec les enseignants.

Ces résultats montrent que les difficultés ne sont pas uniquement liées aux personnes.

Elles concernent aussi la manière dont l'école organise la coopération entre les différents professionnels.

Des témoignages qui mettent des mots sur les chiffres

Les statistiques permettent de mesurer une tendance.

Les témoignages permettent de comprendre ce qu'elle représente concrètement.

Dans les différentes enquêtes, plusieurs AESH racontent :

> *« Je découvre souvent le contenu des cours en même temps que l'élève. »*

> *« Je ne suis pas invitée aux réunions concernant l'enfant que j'accompagne. »*
>
> *« On me considère parfois comme une simple surveillante alors que mon métier est bien plus complexe. »*
>
> *« Certains enseignants prennent le temps de travailler avec nous. D'autres ne nous adressent pratiquement jamais la parole. »*

À l'inverse, plusieurs témoignages soulignent aussi des expériences très positives.

> *« Mon enseignante me considère comme une collègue. Nous préparons ensemble les adaptations dont l'élève a besoin. »*
>
> *« Toute l'équipe travaille ensemble. Cela change tout pour l'enfant. »*

Ces témoignages rappellent une réalité essentielle : **il n'existe pas une seule école inclusive, mais des réalités très différentes selon les établissements.**

Le manque de reconnaissance revient dans toutes les études

Malgré leurs approches différentes, les enquêtes nationales convergent sur plusieurs points.

Les AESH souhaitent avant tout :

- être considérés comme des professionnels à part entière ;
- participer davantage aux échanges concernant les élèves qu'ils accompagnent ;
- mieux connaître les projets pédagogiques ;
- disposer de temps de concertation avec les enseignants ;
- voir leurs compétences davantage reconnues.

Ces attentes rejoignent les constats formulés par le rapport **IGÉSR-IGAS**, qui souligne la nécessité de renforcer la reconnaissance professionnelle des AESH et de mieux les intégrer aux équipes éducatives.

Le Défenseur des droits appelle à une meilleure coopération

Dans son rapport consacré à l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap, le **Défenseur des droits** insiste lui aussi sur l'importance de clarifier les rôles de chacun.

Il rappelle que l'AESH n'a pas vocation à remplacer l'enseignant.

L'élève reste avant tout sous la responsabilité pédagogique de son professeur.

L'AESH intervient pour favoriser son autonomie et faciliter son accès aux apprentissages.

Lorsque cette répartition est comprise et respectée, la coopération fonctionne généralement beaucoup mieux.

À l'inverse, lorsque les missions sont mal définies ou que les temps de concertation sont insuffisants, des incompréhensions peuvent apparaître.

Les chercheurs arrivent aux mêmes conclusions

Les travaux menés en sciences de l'éducation aboutissent à un constat proche de celui des rapports officiels.

Les chercheurs montrent que la réussite de l'inclusion dépend largement de la qualité de la collaboration entre enseignants et AESH.

Les équipes qui prennent le temps d'échanger régulièrement, de préparer ensemble les adaptations pédagogiques et de reconnaître les compétences de chacun obtiennent généralement de meilleurs résultats.

À l'inverse, lorsque les AESH travaillent de manière isolée ou sont peu associés aux décisions concernant les élèves, l'accompagnement devient plus difficile.

Autrement dit, **la qualité de la coopération influence directement la qualité de l'inclusion scolaire.**

Une école, plusieurs réalités

L'un des enseignements les plus importants de toutes ces études est qu'il serait faux de dresser un portrait uniforme de l'école française.

De nombreux enseignants, directeurs et chefs d'établissement construisent chaque jour une coopération exemplaire avec les AESH.

Mais les enquêtes montrent également que des difficultés persistent dans certains établissements.

Le véritable enjeu n'est donc pas d'opposer les enseignants aux AESH.

Il consiste à comprendre pourquoi certaines équipes travaillent remarquablement bien ensemble tandis que d'autres rencontrent encore des difficultés.

C'est précisément sur cette question que les rapports officiels invitent aujourd'hui à agir.

Conclusion

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les enquêtes nationales mettent en évidence un sentiment de reconnaissance insuffisante partagé par une grande partie des AESH, tandis que les témoignages illustrent des réalités de terrain très contrastées. Les rapports officiels et les travaux de recherche convergent sur un point essentiel : **la qualité de l'inclusion dépend autant des moyens humains que de la qualité des relations entre les professionnels.**

Reconnaître les AESH, clarifier leurs missions, développer des temps de concertation et encourager une véritable culture de coopération ne sont pas seulement des enjeux de conditions de travail. Ce sont des leviers essentiels pour garantir aux élèves en situation de handicap un accompagnement cohérent, efficace et respectueux de leurs besoins.

Comment construire une école où les AESH trouvent pleinement leur place ? Des constats aux solutions

L'école inclusive ne se construit pas uniquement avec des moyens. Elle se construit avant tout avec des femmes, des hommes... et une culture du respect.

Après avoir analysé les rapports officiels, les enquêtes nationales et les témoignages des AESH, un constat s'impose : les difficultés rencontrées sur le terrain ne sont pas une fatalité.

Bien au contraire.

Les recherches montrent qu'il existe aujourd'hui des établissements où la collaboration entre enseignants, AESH, directions et familles fonctionne remarquablement bien.

Dans ces écoles, l'inclusion n'est pas seulement un principe inscrit dans les textes.

Elle devient une réalité vécue au quotidien.

La question n'est donc plus de savoir si une bonne coopération est possible.

Elle l'est.

La véritable question est désormais :

Comment permettre à toutes les écoles de travailler de cette manière ?

Une conclusion revient dans tous les rapports : la coopération est la clé

Malgré leurs approches différentes, les rapports de l'IGÉSR, de l'IGAS, du Défenseur des droits ainsi que les recherches universitaires arrivent pratiquement à la même conclusion.

L'inclusion scolaire ne dépend pas uniquement :

- du nombre d'AESH ;
- des financements ;
- ou des décisions administratives.

Elle dépend aussi énormément de la qualité des relations entre les professionnels.

Autrement dit...

Une école où les adultes travaillent ensemble est souvent une école où les élèves progressent davantage.

À l'inverse, lorsque les échanges sont rares ou les rôles mal définis, ce sont souvent les élèves qui rencontrent les premières difficultés.

Mieux connaître le métier d'AESH

L'une des recommandations les plus fréquentes concerne la connaissance du métier.

Aujourd'hui encore, de nombreux enseignants reconnaissent avoir reçu très peu de formation sur le rôle des AESH.

De leur côté, beaucoup d'AESH expliquent découvrir le fonctionnement de l'établissement directement sur le terrain.

Cette situation peut créer des incompréhensions.

Les chercheurs en sciences de l'éducation soulignent pourtant qu'une simple présentation des missions de chacun améliore considérablement la qualité de la coopération.

Comprendre ce que fait l'autre.

Comprendre ses compétences.

Comprendre ses responsabilités.

Cela paraît évident.

Pourtant, cette étape reste encore insuffisamment développée dans certains établissements.

Faire de l'AESH un véritable membre de l'équipe

L'une des attentes qui revient le plus souvent dans les enquêtes est simple.

Les AESH souhaitent être considérés comme des membres de l'équipe éducative.

Concrètement, cela signifie :

- participer aux réunions lorsqu'elles concernent l'élève accompagné ;
- être informés des adaptations pédagogiques ;
- pouvoir échanger régulièrement avec les enseignants ;
- être associés aux réflexions lorsque leur expérience de terrain peut être utile.

Il ne s'agit pas de modifier les responsabilités de chacun.

L'enseignant reste responsable des apprentissages.

L'AESH reste responsable de l'accompagnement humain.

Mais ces deux missions sont complémentaires.

Les rapports officiels rappellent qu'une bonne inclusion repose justement sur cette complémentarité.

Le respect n'est pas un détail

Les témoignages analysés dans les précédents articles montrent que certaines AESH évoquent encore un manque de considération.

Toutes les écoles ne connaissent évidemment pas cette situation.

Mais lorsqu'elle existe, ses conséquences dépassent largement les relations entre adultes.

Un professionnel qui ne se sent pas écouté partagera moins facilement ses observations.

Or...

Les AESH sont souvent les personnes qui passent le plus de temps auprès de l'élève.

Ils observent :

- les progrès ;
- les difficultés ;
- les situations de fatigue ;
- les changements de comportement ;
- les stratégies qui fonctionnent.

Ne pas prendre en compte cette expérience, c'est parfois se priver d'informations précieuses.

Le respect n'est donc pas seulement une question de climat professionnel.

Il participe directement à la qualité de l'accompagnement proposé à l'élève.

Créer du temps pour travailler ensemble

Toutes les études convergent également sur un autre point.

La coopération ne peut pas reposer uniquement sur la bonne volonté.

Elle nécessite du temps.

Quelques minutes avant une séance.

Un échange en fin de journée.

Une réunion de préparation.

Une concertation avant une sortie scolaire.

Ces moments permettent d'anticiper les difficultés plutôt que de les subir.

Les chercheurs montrent que les équipes qui prennent ce temps développent généralement une collaboration beaucoup plus sereine.

Former ensemble plutôt que séparément

Pendant longtemps, les formations destinées aux enseignants et aux AESH ont été organisées séparément.

Plusieurs chercheurs estiment pourtant que les formations communes sont beaucoup plus efficaces.

Pourquoi ?

Parce qu'elles permettent :

- de comprendre les missions de chacun ;
- d'apprendre à communiquer ;
- de construire une culture professionnelle commune ;
- de mieux préparer les adaptations pédagogiques.

Former ensemble permet aussi de faire tomber certaines idées reçues.

L'inclusion devient alors un véritable travail collectif.

Valoriser les réussites

On parle souvent des difficultés.

Beaucoup moins des réussites.

Pourtant...

Partout en France, des équipes éducatives montrent qu'une autre réalité est possible.

Des enseignants qui associent naturellement les AESH à leurs réflexions.

Des chefs d'établissement qui organisent des temps de concertation.

Des AESH pleinement intégrés dans les projets pédagogiques.

Des familles qui travaillent en confiance avec les professionnels.

Ces initiatives existent.

Elles mériteraient d'être davantage mises en valeur.

Non pas pour nier les difficultés.

Mais pour montrer qu'elles peuvent être dépassées.

Changer de culture

Au fond, le défi de l'école inclusive est peut-être moins organisationnel que culturel.

Pendant longtemps, l'inclusion a été pensée comme une succession de dispositifs.

Aujourd'hui, elle doit devenir une manière de travailler ensemble.

Cela suppose de reconnaître que chaque professionnel apporte une compétence spécifique.

L'enseignant apporte son expertise pédagogique.

L'AESH apporte sa connaissance fine des besoins quotidiens de l'élève.

Les professionnels médico-sociaux apportent leur regard clinique.

Les familles apportent leur expérience de vie.

Lorsque ces compétences se complètent, l'élève bénéficie d'un accompagnement cohérent.

Construire une école plus inclusive, c'est aussi reconnaître ceux qui la font vivre

Les rapports officiels, les enquêtes nationales et les travaux de recherche convergent vers une même idée.

L'inclusion ne peut pas reposer uniquement sur des textes de loi.

Elle repose sur des relations humaines.

Sur la confiance.

Sur la coopération.

Sur le dialogue.

Sur le respect.

Reconnaître pleinement les AESH ne signifie pas leur donner un statut supérieur.

Cela signifie reconnaître leur expertise, leur engagement et leur rôle essentiel auprès des élèves.

C'est aussi reconnaître que l'inclusion est une responsabilité collective.

Conclusion

L'école inclusive ne se résume pas à l'accueil d'un élève en situation de handicap dans une classe ordinaire. Elle repose sur la capacité de tous les professionnels à travailler ensemble, dans le respect des compétences de chacun.

Les rapports de l'IGÉSR, de l'IGAS, du Défenseur des droits, les enquêtes nationales et les recherches universitaires convergent sur un point : lorsque les AESH sont pleinement intégrés, écoutés et associés à la réflexion pédagogique, l'accompagnement des élèves gagne en qualité.

À l'inverse, lorsque la coopération est insuffisante ou que les rôles sont mal compris, ce sont les élèves qui risquent d'en subir les conséquences.

L'enjeu dépasse donc largement les conditions de travail des AESH. Il touche au cœur même du projet d'une école inclusive : offrir à chaque enfant, quelles que soient ses particularités, les meilleures conditions pour apprendre, grandir et s'épanouir.

Construire une école plus inclusive, c'est reconnaître que chaque professionnel a une place essentielle. Enseignants, AESH, personnels de direction, équipes médico-sociales et familles poursuivent un objectif commun : permettre à chaque élève de trouver sa place.

C'est dans cette coopération, fondée sur la confiance et le respect mutuel, que l'école inclusive prendra tout son sens.